

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU SAMERDI 29 Mars 2014

Présents: GARRON Jean- Marie , GARRON Patricia, AVANIAN Jacques, CONSTANS Serge, MARGUET Michel, MESSAGER Daniel, , CAURE Thierry, MANCIOT Patrick, LIOTARDO Maria Térésa, DA CUNHA Joaquim, ROUVIER Daniel

#### 1. ELECTION du MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

##### *Premier tour de scrutin*

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M.GARRON Jean-Marie 10 -DIX - voix

- M.GARRON Jean-Marie., ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

#### 2. FIXATION du NOMBRE d'ADJOINT

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de TROIS postes d'adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

#### 3. ELECTION des ADJOINTS

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 1

-suffrages exprimés : 10

- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. CONSTANS Serge : 10 voix

M. CONSTANS Serge ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

- Election du Deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 1

-suffrages exprimés : 10

- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M.MARGUET Michel : 10 voix

M. MARGUET Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au maire.

- Election du Troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 1

-suffrages exprimés : 10

- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M.MESSAGER Daniel : 10 voix

M. MESSAGER Daniel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

*La séance est levée à 18 h 30*

*Vu pour être affiché le Vendredi 04 Avril 2014, conformément aux prescriptions de l'article -L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.*